

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BONAVENTURE  
MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR

**AVIS PUBLIC**  
**DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-214**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-147**  
**PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-214, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR

**AVIS PUBLIC** est par la présente donnée par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2022-008, lors de la séance du 10 janvier 2021, du projet de règlement numéro 2022-214, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité Saint-Elzéar, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** de projet de règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2009-06.7 par le plan numéro AF-2021-06.7 ce, conformément au *Schéma d'aménagement et de développement durable révisé* de la MRC Bonaventure ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité Saint-Elzéar aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité Saint-Elzéar à l'adresse suivante : [www.saintelzear.net](http://www.saintelzear.net). Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : [muni@saintelzear.net](mailto:muni@saintelzear.net) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante :

Municipalité Saint-Elzéar  
148, chemin Principal  
Saint-Elzéar (Québec)  
G0C 2W0

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la municipalité Saint-Elzéar pourra expliquer le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

**QU'**une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les

conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet, aura lieu le 7 février 2022, à compter de 19h30, à la salle municipale, si la situation de la pandémie le permet.

Donné à Saint-Elzéar, ce 18 janvier 2022



Suzie Fischbach

Directrice générale

Greffière-trésorière par intérim